

Lors du Comité Technique Ministériel du 13 novembre, le Ministre a répondu favorablement à des demandes de mesures immédiates formulées par le SE UNSA pour contribuer à apaiser le quotidien des directrices et directeurs d'école. Les mesures annoncées ont pour objectif de redonner du temps à ces personnels pour accomplir les missions qui leurs sont confiées. **Le SE UNSA a été reçu en audience à notre demande par l'Inspecteur d'Académie** afin de connaître et de faire des propositions sur la mise en œuvre de ces mesures dans notre département.

### Comment est mis en œuvre le jour de décharge de direction supplémentaire avant les vacances ?

L'IA explique que les stages de formation continue de novembre et décembre ont été reportés pour permettre à une dizaine de TR d'assurer les décharges de la direction d'école qui est la priorité. L'IA ajoute que les décharges supplémentaires sont actées pour les écoles de 2 classes et plus et qu'il est en attente d'instructions pour les chargés d'école à 1 classe. Il précise qu'un dialogue est instauré entre les directeurs et les IEN de façon à organiser au mieux ces décharges, car certains directeurs préfèrent avoir cette journée en janvier, ce qui pourra être possible.

**Le SE UNSA regrette que la formation continue soit impactée** mais l'IA assure qu'il s'agit bien d'un report.

Pour le SE UNSA, **les chargés d'école doivent bénéficier de cette décharge supplémentaire**. Une attention particulière doit être portée aux directeurs des écoles de moins de 4 classes. Le SE UNSA explique que certaines circonscriptions proposent des journées de décharge de direction supplémentaires en début d'année scolaire et **demande que cela soit harmonisé dans le département** car la rentrée est un moment de forte activité pour les directeurs d'école, tout comme la fin d'année en juin.

L'IA répond que son objectif est avant tout de pouvoir assurer les décharges réglementaires pour les écoles

de moins de 4 classes et qu'il est intéressé par la mise en place de décharge supplémentaire en septembre. Il ajoute que la fin d'année est plus tendue au niveau des possibilités de remplacement et qu'il préfère cibler septembre.

**Le SE UNSA demande que les directeurs soient prévenus** de l'arrivée du TR pour anticiper leur travail.

L'IA répond que les IEN ont eu pour consigne de donner la priorité à la décharge de direction et que chaque circonscription peut programmer les décharges avec l'apport de 3 à 4 TR. Il ajoute que la décharge de direction est la priorité, mais que la continuité du service public dans les écoles à 1 classe est la première des priorités, ce qui peut parfois rendre complexe la planification des jours de décharge.

**Le SE UNSA fait part à l'IA des difficultés de remplacements que rencontre la circonscription de St Lizier**, puisque des décharges de direction n'ont pas été assurées et des écoles à 1 classe n'ont pas pu accueillir les élèves.

L'IA répond que les difficultés ont été concomitantes avec la décision de reporter toutes les journées de formation continue. La situation devrait donc se régulariser.

**Pour le SE UNSA, le renforcement des TR est nécessaire** pour avoir plus de marge, à la fois pour la formation continue et pour le remplacement dans toutes les écoles.

### Le moratoire des enquêtes est-il effectif ?

L'IA répond qu'aucune remontée ne sera demandée aux directeurs d'école jusqu'aux prochaines vacances.

Le SE UNSA souhaite revenir sur les documents du projet d'école arrivé dans les écoles.

D'une part, l'intitulé des pièces jointes est illisible.

**Pour le SE UNSA, dans le cadre de la simplification des tâches, il est nécessaire que les pièces jointes soient facilement identifiables** pour les directeurs.

D'autre part, le mail arrive dans les écoles quelques jours avant la fin du mois de novembre, alors que la phase 1 du projet doit être travaillée en novembre/décembre. Il ne reste donc que 3 semaines pour faire ce travail ! **Pour le SE UNSA, cette situation est inadmissible et symptomatique** des difficultés rencontrées par les directeurs. Pour le SE UNSA, **le 30 avril 2020 est la seule date butoir de remontée à l'IEN ; l'échéance des phases 1 et 2 reste indicative.**

### Comment sont organisées les réunions entre les IEN et les directeurs d'écoles ?

L'IA répond que les IEN ont organisé des rencontres sur la base du volontariat des directeurs. Chaque circonscription a organisé ces réunions (2 pour chacune, NDR)

**Le SE UNSA demande que ces réunions ne soient pas réalisées sur du temps bénévole mais prises en compte soit sur les 24h, soit sur les animations pédagogiques.**

L'IA répond qu'il y a une harmonisation académique et que le recteur a fait le choix de ne pas positionner ces réunions sur du temps de travail.

**Pour le SE UNSA, ce choix est incompréhensible** face à la situation actuelle si sensible de la direction d'école et **renouvelle sa demande de pouvoir décompter ce temps.**

### La mise en place du comité de suivi départemental : quand sera-t-il réuni ? Quelle sera sa composition ?

L'IA répond que le comité sera réuni le **lundi 9 décembre** et qu'il sera composé de 1 ou 2 IEN, d'un représentant des organisations syndicales représentatives à la CAPD et de directeurs d'école.

**Le SE UNSA demande que ce comité de suivi se tienne sur le temps de travail.**